

Une politique d'investissement ambitieuse

Lors du conseil municipal du 15 février, notre majorité a soumis à l'assemblée le rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui donne les grandes orientations du budget proposé le 22 mars. Si le premier budget du mandat avait été largement impacté par la situation sanitaire, l'année 2022 sera celle d'un budget que nous avons voulu « d'impulsion ».

Il traduit notre volonté de poser dès cette année les bases des projets structurants que vous attendez et qui doivent être engagés aujourd'hui pour être réalisés dans les années à venir. Le premier d'entre eux, parce qu'il sera finalisé le plus vite, est la crèche Charles-de-Gaulle dont nous avons déjà évoqué l'état actuel et l'inertie coupable des équipes en place ces 25 dernières années. Aussi, nous investirons 3,6 millions d'euros pour bâtir une toute nouvelle crèche et sauver les berceaux qui, sans cette action, auraient disparu. Nous en profitons pour en faire un bâtiment adapté aux besoins, bien loin de l'actuel, et pour augmenter l'offre d'accueil.

Ce budget permettra aussi la création d'un relais petite enfance (RPE) souhaité vivement depuis de très longues années par les assistantes maternelles et les familles. La médiathèque Jules-Verne sera quant à elle réhabilitée et sa façade repensée. Le budget 2022, en matière d'investissement, verra aussi les premières dépenses liées à la construction de la maison pluridisciplinaire de santé dont l'ouverture est prévue en 2024.

Par ailleurs, la Ville inscrira 1 million d'euros au budget pour refaire la voirie et 4 millions pour l'entretien des bâtiments communaux, dont les écoles. Cette politique d'investissement ambitieuse est possible tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement et sans augmenter les impôts.

La majorité municipale